

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 juin 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 29

**D22.051**

L'an deux mille vingt-deux,  
le seize juin,  
à 18 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien (à partir de 18 h 45), CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard (à partir de 19 h), RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : SAGNET-POUGET Valérie (pouvoir donné à CITERIN-NORMANDIN Sylvie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal (pouvoir donné à RODRIGUES David), POUEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CROUZET Colette (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.051: AMENAGEMENT ET/OU RENOVATION DES POINTS TRI**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Ludovic DELPUECH a réalisé l'inventaire et un état des lieux de l'ensemble des points tri de la CC ALCT. Ce travail a permis d'envisager les aménagements possibles. Une réunion technique avec les services du SDEE s'est déroulée lundi 16 mai afin de définir les aménagements à réaliser sur les points tri prioritaires.

Au total, **6 points de collecte ont été définis comme prioritaires** par le SDEE nécessitant une mise en état :

<b>LA CANOURGUE</b>	Point n°2 : Rond- point La Baraque de Lutran
<b>LAVAL DU TARN</b>	Point n°1 : Croisement RD998, depuis La Baraque de Lutran - Lueysse
	Point n°2 : Sortie Village direction Sainte Enimie
<b>MASSEGROS</b>	Point n°16 : Entrée Village Saint Georges de Lévejac
<b>SAINT GERMAIN DU TEIL</b>	Point n°2 : centre de secours
<b>LA TIEULE</b>	Point n°1 : ce point tri sera déplacé

En ce qui concerne l'équipement de nouvelles colonnes sélectives sur les points tri, il avait été proposé :

- **CHANAC** : camping la Vignogue (parking de la salle des fêtes) → pas de dalle béton à prévoir

EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	TOTAL
1	1	1	3

- **LA CANOURGUE** : centre de secours → réflexion sur le déplacement de ce point de collecte (afin de faciliter la collecte) + dalle béton à prévoir

EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	TOTAL
2	2	1	5

- **LES SALCES** : croisement de Fromental → pas de dalle béton à prévoir

EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	TOTAL
1	1	1	3

- **MASSEGROS CAUSSES GORGES (LES VIGNES)** : parking route de Saint Rome de Dolan → pas de dalle béton à prévoir

EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	TOTAL
2	2	1	5

Le SDEE offre l'implantation de 12 colonnes. La CC ALCT souhaite implanter **16 colonnes** sur son territoire, en conséquence **4 seront à sa charge**.

Le SDEE sera en mesure d'équiper ces points tri (à l'exception de celui de La Canourgue) avant la saison touristique.

Par ailleurs, Monsieur Jean FABRE préférerait que l'on équipe dès à présent le point tri situé au rond-point vers la sortie du Golf à l'entrée de la Canourgue à la place de celui du Centre de Secours (car ce dernier devra être réaménagé ultérieurement).

Monsieur Philippe ROCHOUX fait remarquer que les aménagements initiaux des points tri du secteur de Chanac avait été financés grâce à la TEOM et qu'il serait logique que cette compétence soit exercée entièrement par la CC ALCT, qui pourrait se charger des aménagements de base, quitte à ce que chaque Commune finance une partie des aménagements complémentaires (si le coût global excède le forfait de base).

Monsieur Jean-Paul POURQUIER rappelle que les Communes sont déjà amenées à intervenir sur les points tri, notamment en cas d'incivilités (dépôt sauvage...).

Monsieur René CONFORT précise que les aménagements des points tri peuvent bien souvent être inclus dans les aménagements de village et financés à ce titre (DETR, ...)

Monsieur le Président rappelle que jusqu'à ce jour, il n'a pas été expressément prévu la gestion ou la prise en charge de ces points tri par la CC ALCT, même si, sur le principe, il comprend l'argumentation de M. ROCHOUX. Sur proposition du bureau, la Communauté de Communes prendra néanmoins en charge le coût des colonnes de tri.

Pour les opérations en cours, les aménagements des points tri seront portés par les Communes et les aides attribuées (selon la nature de chaque projet), seront sollicitées directement auprès du SDEE (la CC ALCT assurera la coordination des projets avec le SDEE).

Pour les colonnes de tri, 16 colonnes doivent être acquises, le SDEE en finançant 12. Les 4 autres seront financées par la CC ALCT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les aménagement et/ou rénovation des points tri exposés ci-dessus, et l'installation des nouvelles colonnes (en modifiant l'implantation de celle de la Canourgue : point tri situé au rond-point de la sortie du Golf),

**AUTORISE ET DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 juin 2022,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL